Le tribunal administratif de Nice a rendu son verdict avec quelques semaines d'avance et a prononcé l'annulation des élections municipales de Carros.

Seuls griefs retenus : les publications du Ficanas
Dans son recours, Charles Scibetta avait relevé 67 griefs contre son adversaire, Yannick Bernard, dont il ne reste au final qu'un seul argument, les articles du *Ficanas Carrossois*, un journal qui se qualifie de « satirique » et qui a traité le maire de « *Pinocchio* » et de « *maire bétonneur* » entre autres. Sur ces éléments, le juge du tribunal administratif a estimé qu'il y avait « *une mise en cause grave de la probité de Charles Scibetta* ». Dans le même temps, le tribunal a annulé la demande par l'ancien maire du rejet du compte de campagne du nouveau maire, tout comme son inéligibilité de 3 ans qui n'a pas été retenue par le juge. Autant de motifs de satisfaction pour Yannick Bernard, même s'il déplore cette décision d'annuler l'élection qui pour lui, n'est pas justifiée : « *Je ne suis en rien associé à cette publication du Ficanas* ».

Des élections en septembre prochain ?
Le candidat du RN, Marcel Duthilleul, qui n'avait pas dépassé les 10% de voix au 1er tour, a appelé à de nouvelles élections immédiatement. Pour l'heure, le maire, Yannick Bernard, dispose d'un délai d'un mois pour faire appel devant le Conseil d'État, soit jusqu'à la fin mars. Il devrait interjeter en appel de cette décision au vu des éléments de la plaidoirie de ses avocats. Il estime que ce n'est qu'une « *péripétie* » et il entend bien que cela ne gêne pas la vie de la cité de Carros dans les mois à venir. Quant à Charles Scibetta, « *justice m'a été rendue* » estime-t-il. Le Conseil d'Etat aura 6 mois pour statuer et si cette décision était confirmée, cela signifierait que les nouvelles élections municipales auraient lieu en septembre prochain.

Pascal Gaymard

Partager :

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

Prénom ou nom complet
Email
☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

S'abonner à la newsletter